

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
SEANCE DU 17 février 2026**

Présents :

1. M. ADRIAN Daniel, Collectivité européenne d'Alsace,
2. M. DURR Christian, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs,
3. M^{me} ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,
4. M. FABRICI Frédéric, Commune de Guémar,
5. M. KONRADT Nicolas, Commune d'Ostheim,
6. M^{me} LUTENBACHER Annick, Collectivité européenne d'Alsace,
7. M. RICHARD Loïc, Mulhouse Alsace Agglomération,
8. M. RISS Georges, Communauté de Communes Sundgau,
9. M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Beblenheim et Environs,
10. M. SCHULLER Jean Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs,
11. M. SCHULLER Jean Marc, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III,
12. M. TRITTER Adrien, SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim,
13. M. WOLFF Philippe, Mulhouse Alsace Agglomération,
14. M. WOLFF Philippe, SIVOM Mulhouse Sud Alsace.

Absents excusés et représentés :

- M. BIHL Pierre, Collectivité européenne d'Alsace,
M. DURR Roland, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
M. GOEPFERT Germain, Communauté de Communes Sundgau,
M. GALLIATH Jean-Luc, Communauté de communes de la Région de Guebwiller,
M. HINDELANG Daniel, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
M. KITZINGER Éric, Commune de Masevaux Niederbruck,
M^{me} PETER Véronique, Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin,
M. PFENDLER Pierre, Saint Louis Agglomération,
M^{me} PLESSY Pauline, Commune d'Aubure,
M. VOLTZ Christian, Colmar Agglomération,
M^{me} WALTISPERGER Sonia, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
M. WIEDERKHER Denis, Saint Louis Agglomération.

Absents excusés non représentés :

- M. KUNTZ Stéphane, Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin,

Absents non excusés

- M. HAGMANN David, Communauté de Communes Sud Alsace Lague,
M. HENNY Joël, Colmar Agglomération,
M. RIEFLE Christophe, Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux,
M. ULLMANN Fabien, Communauté de Communes Sud Alsace Lague,

Ont donné procuration :

15. M. BIHL Pierre, Collectivité européenne d'Alsace, donne procuration à M^{me} LUTENBACHER Annick, Collectivité européenne d'Alsace,
16. M. DURR Roland, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, donne procuration à M. DURR Christian, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs,
17. M. GALLIATH Jean-Luc, Communauté de communes de la Région de Guebwiller, donne procuration à M. FABRICI Frédéric, Commune de Guémar,
18. M. GOEPFERT Germain, Communauté de Communes Sundgau, donne procuration à M. RISS Georges, Communauté de Communes Sundgau,

19. M. HINDELANG Daniel, Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, donne procuration à M. SCHEIDECKER Philippe, Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Beblenheim et Environs
20. M. ISSELE René, SIVOM Mulhouse Sud Alsace, donne procuration à M. WOLFF Philippe, SIVOM Mulhouse Sud Alsace,
21. M. KITZINGER Éric, Commune de Masevaux Niederbruck, donne procuration à M. TRITTER Adrien, SIA de Lauw-Sentheim-Guewenheim,
22. M^{me} PETER Véronique, Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, donne procuration à M^{me} LUTENBACHER Annick, Collectivité européenne d'Alsace,
23. M. PFENDLER Pierre, Saint Louis Agglomération, donne procuration à M. RICHARD Loïc, Mulhouse Alsace Agglomération,
24. M^{me} PLESSY Pauline, Commune d'Aubure, donne procuration à M. KONRADT Nicolas, Commune d'Ostheim,
25. M. VOLTZ Christian, Colmar Agglomération, donne procuration à M. SCHULLER Jean Marc, Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs,
26. M^{me} WALTISPERGER Sonia, Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, donne procuration à M^{me} ELMLINGER Carole, Collectivité européenne d'Alsace,
27. M. WIEDERKHER Denis, Saint Louis Agglomération, donne procuration à M. WOLFF Philippe, Mulhouse Alsace Agglomération.

Autres personnes présentes :

M^{me} IMHOFF Magali, SMRA68,
M^{me} KANZLER Alexandra, SMRA68,
M. LAMY Pierre, CeA - Direction Environnement et Transition écologique,
M. NILLES Claude, SMRA68,
M^{me} RAEDERSDORFF Emmanuelle, Paierie de la CeA,
M^{me} VALENTIN Nathalie, SMRA68,
M. WITTMANN Pascal, Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Autres personnes excusées :

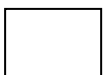
M. ANCEL Aurélien, SDEA – Commission Locale de Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme, Orbey,
M. BARBIN Xavier, SDEA,
M. CHENEVIÈRE Johan, SCCU,
M. DUCHENE Christophe, Paierie de la CeA, représenté par M^{me} RAEDERSDORFF Emmanuelle,
M. KETTERER Christophe, Chambre d'Agriculture d'Alsace,
M. MOLL Serge, DS SMITH Kaysersberg,
M. RAUSCHER Alain – SDEA,

Le secrétaire de séance : M. Adrien TRITTER, assisté de la Directrice, M^{me} Nathalie VALENTIN.

Ordre du jour :

Vérification du quorum.

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025 – **pièce jointe n°1CS170226**
3. Information sur les travaux du Bureau et les décisions prises par le Président
4. Rapport d'orientations budgétaires 2026
5. Examen du compte financier unique 2025– **pièce jointe n°2CS170226**
6. Proposition d'affectation du résultat 2025
7. Examen du projet de budget primitif 2026 – **pièce jointe n°3CS170226**
8. Réexamen de la demande de retrait du SMRA68 formulée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
9. Actualisation de la liste des collectivités productrices membres du SMRA68
10. Points divers



Monsieur Daniel Adrian étant retenu par une autre obligation, il a mandaté Madame Carole Elmlinger, 2nde Vice-Présidente du SMRA68, pour assurer la présidence de séance en attendant son arrivée.

Madame Elmlinger fait part des excuses du Président, accueille les membres de l'assemblée, les remercie de leur présence et ouvre la séance à 17h14.

POINT 1 - Désignation du secrétaire de séance

Madame Elmlinger sollicite une candidature auprès des membres présents pour assurer le secrétariat de séance.

Monsieur Tritter se propose. Il sera assisté de Madame Valentin.

Personne ne faisant part d'une quelconque objection, **Madame Elmlinger** acte cette décision.

POINT 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025 – pièce jointe n°1CS170226

Madame Elmlinger passe ensuite à l'approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité Syndical. Ce procès-verbal a été adressé à tous les membres, par mail, avec les pièces prévues à l'ordre du jour.

Aucun complément, aucune observation n'étant formulé par les membres présents, le procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 18 novembre 2025 est adopté, à l'unanimité.

POINT 3 - Information sur les travaux du Bureau et les décisions prises par le Président

Compte rendu de la réunion de Bureau du 27 janvier 2026

Lors de cette réunion, le Bureau s'est attaché à préparer la séance budgétaire qui est présentée aujourd'hui. Il a, en particulier, examiné le projet de Compte Administratif 2025, l'affectation du résultat 2025 et préparé le projet de Budget Primitif 2026.

Le Bureau a ensuite examiné et discuté le planning prévisionnel des travaux du SMRA68 pour l'année 2026.

Compte rendu des décisions prises et des actions mises en œuvre par le Président depuis le Comité Syndical du 18/11/25

2025/25	Le 03/12/25, le Président a signé le contrat de maintenance du progiciel métier ERA avec IGTools afin de permettre d'assurer la continuité de service. Des discussions sont néanmoins toujours en cours concernant l'article 7 de ce contrat.
2025/24	Conformément à la délégation de l'Assemblée, par délibération n°5 du Comité Syndical du 18 novembre dernier, le Président a adhéré à la convention de participation "risque Prévoyance". Le contrat avec Relyens CNP Assurances a été signé le 11 décembre 2025.
2026/01	Le 05/01/26, le Président a signé un devis de 4 450 € HT, pour engager le développement d'un nouveau module dans le progiciel métier ERA permettant le calcul automatique, à la parcelle, de l'azote libéré en sortie d'hiver, tel que prévu par le programme d'actions régional pris en application du 7 ^{ème} Programme d'Actions Nitrates.

2026/02	Le Président a signé, le 27/01/26, 9 conventions d'encadrement de suivi proposées aux producteurs non-adhérents, au titre de la période 2026-2030, conformément à la délibération n°2 du Comité Syndical du 18 novembre dernier. Ces conventions ont été transmises aux maîtres d'ouvrage concernés pour signature. Trois d'entre elles sont déjà revenues signées (Société Colmarienne de Chauffage Urbain, SCOP Velcorex et DS Smith Kaysersberg).
---------	--

Le Président a, par ailleurs, demandé à Monsieur Loïc Richard de bien vouloir représenter le SMRA68, aux côtés de l'équipe technique, dans les discussions avec la société IGTools concernant le contrat de maintenance du progiciel métier ERA, et, en particulier, son article 7.2 (voir l'extrait n°6 des délibérations du Comité Syndical du 18 novembre 2025). Une réunion par visioconférence s'est tenue le 4 février dernier, après plusieurs échanges entre les parties.

Madame Elmlinger invite Monsieur Richard à présenter les conclusions de cette réunion.

Monsieur Richard, après avoir expliqué le point précis de l'article 7.2 qui faisait l'objet des discussions, informe l'assemblée de l'engagement, en deux temps, pris par la société IGTools sur ce point. Dans un premier temps, le plafond de la responsabilité d'IGTools, en cas de faute avérée, prouvée par le SMRA68, est porté de 1 à 3 fois le montant de la maintenance annuelle, soit 9 075 € HT. Cette modification fera prochainement l'objet d'un avenant au contrat de maintenance signé en décembre dernier.

Dans un second temps, et, en tout état de cause au plus tard, avant la fin du contrat actuel, IGTools s'engage à retravailler plus largement les dispositions relatives aux responsabilités des parties, dans un intérêt commun.

Monsieur Richard salue l'écoute et la disponibilité de la société IGTools, qui s'inscrit dans une démarche de partenariat constructif.

Enfin, le 12 février dernier, le Président, accompagné de Madame Annick Lutenbacher, Conseillère d'Alsace du Canton de Cernay, et de la Directrice du SMRA68, a rencontré le Vice-Président et la responsable du service eau et assainissement de la CC de la Vallée de Saint Amarin, conformément à la délibération n°1 du Comité Syndical du 18 novembre 2025.

Ce point sera abordé au point 8 de l'ordre du jour.

Madame Elmlinger prie l'Assemblée de bien vouloir prendre acte de ces décisions et propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

POINT 4 - Débat d'orientations budgétaires 2026

Les dispositions relatives au Débat d'Orientations Budgétaires imposent de présenter à l'Assemblée délibérante un rapport portant sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

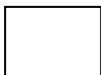
Cette obligation concerne, entre autres, les syndicats mixtes ouverts comprenant au moins une commune de 3 500 habitants. C'est le cas du Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

Ce rapport, qui donne lieu à un débat, doit être acté par une délibération spécifique. La délibération et le rapport sont ensuite transmis au représentant de l'Etat.

Le débat doit porter sur le budget principal de la collectivité et, le cas échéant, sur ses budgets annexes. Il est précisé que le SMRA68 n'a pas de budget annexe.

Madame Elmlinger donne alors lecture du rapport d'orientations budgétaires 2026.

Le rôle du SMRA68 consiste à assurer une vigilance permanente sur le retour au sol de matières résiduelles, d'origines urbaine et industrielle, produites et/ou épandues sur le territoire haut-rhinois. Son but est de tout mettre en œuvre pour pérenniser cette filière, dans le respect des exigences réglementaires, d'une part, et socio-environnementales locales, d'autre part.



Le SMRA68 assure donc une mission de service public qui repose, en grande partie, sur l'expérience de ses agents, leur réactivité, leur capacité à créer des outils de suivi adaptés et de communiquer avec l'ensemble des acteurs de la filière.

C'est pourquoi le poste majoritaire de dépenses du SMRA68 concerne la masse salariale et les dépenses associées, qui représentent plus de deux tiers des dépenses annuelles de fonctionnement.

Le fonctionnement du Syndicat est assuré avec 1 ETP administratif et 3,6 ETP techniques répartis sur 5 agents.

Aucun recrutement n'est envisagé jusqu'à la fin de ce mandat, sauf remplacement d'un titulaire pour assurer la continuité de service. L'option de recruter des stagiaires dans l'enseignement supérieur est cependant systématiquement ouverte.

Les autres dépenses de fonctionnement sont globalement relativement stables. Elles font cependant l'objet d'ajustements annuels selon les prestations externalisées envisagées.

Le SMRA68 peut, en effet, être amené à réaliser des campagnes de mesures spécifiques ou des études prospectives permettant l'acquisition de données relatives à l'innocuité des pratiques d'épandage, notamment. Ces campagnes viennent compléter les mesures classiques réalisées pour valider la conformité des matières épandues. L'effort consenti sur cette surveillance, considérée comme d'intérêt général, est stable depuis 2-3 ans et représente près de 37 % des charges à caractère général.

A noter, par ailleurs, l'engagement financier donné à l'INRAE jusqu'en 2027, par voie de convention de partenariat de recherche, en complément de la mise à disposition de personnel technique pour assurer le suivi du site expérimental de longue durée « PRO'spective ». Cet engagement financier s'élève à 15 000 €/an.

De plus, le SMRA68 envisage de reconduire prochainement une enquête de perception de la filière de retour au sol des produits résiduels auprès de différents acteurs du territoire haut-rhinois. Son but serait d'actualiser le plan d'actions et les outils mis en œuvre au quotidien par le SMRA68, afin d'être en adéquation avec les attentes actuelles des parties intéressées. Ce projet devrait se déployer sur les 2-3 années à venir.

En parallèle, le SMRA68 est toujours amené à faire évoluer ses outils d'expertise afin de répondre à ses besoins internes, en particulier le progiciel métier ERA. Au-delà de la prise en compte des évolutions réglementaires attendues, les modifications visent à améliorer les fonctionnalités de l'outil pour une meilleure ergonomie, d'une part, et une meilleure valorisation des données, d'autre part. Ces dépenses, à hauteur de 5 000 € HT/an (6 000 € TTC/an), émanent de façon récurrente dans les dépenses d'investissement et font l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, le renouvellement régulier des outils informatiques (matériels et logiciels) sera poursuivi, ainsi que le remplacement des matériels défectueux, le cas échéant, afin de protéger le système réseau et d'assurer la continuité du service.

Aucune autorisation de programme ni autorisation d'engagement n'est envisagée, pour le moment.

Enfin, à ce jour, le Syndicat Mixte n'a aucun emprunt et n'a recours à aucune ligne de crédit de trésorerie.

Concernant les recettes du Syndicat, elles sont globalement stables depuis 5 ans, comprises entre 365 à 382 K€, hors reports des exercices antérieurs.

Les cotisations des collectivités membres (CeA et collectivités productrices) contribuent globalement à hauteur de 55 % du fonctionnement.



Par ailleurs, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a renouvelé son soutien aux Organismes Indépendants, dans le cadre de son 12^{ème} programme, dans les mêmes conditions qu'au précédent. Cette subvention représente environ un tiers des recettes du Syndicat. A noter que la subvention versée par l'Agence de l'eau est conditionnée à l'indépendance du SMRA68 par rapport aux producteurs (i.e. participation des producteurs ne dépassant pas 50 % du budget). La participation des producteurs (collectivités productrices et industriels) au budget annuel varie sensiblement de 45 à 50 % des recettes selon les années. Leur part représente un peu moins de 45 % des recettes prévisionnelles réelles de fonctionnement en 2026.

Ceci étant exposé, **Madame Elmlinger** demande aux membres de l'Assemblée de prendre acte de ces éléments et leur propose d'ouvrir le débat sur ces bases.

En réponse à une question de **Monsieur Riss**, **Madame Valentin** présente succinctement un extrait du dernier rapport annuel mettant en évidence que la part des boues industrielles épandues ces dernières années est largement en deçà des épandages de boues issues des installations d'assainissement collectif. Nombre d'installations classées ont, en effet, mis un terme à leur filière, parfois à la suite d'une cessation d'activité. La situation a beaucoup évolué depuis le début des années 2010. Auparavant, les épandages de boues issues de papeteries étaient effectivement prédominants.

Monsieur **Tritter** ajoute, concernant la qualité des boues industrielles qui préoccupe Monsieur Riss, que leur épandage est, dans tous les cas, conditionné à leur conformité à la réglementation actuelle.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** du rapport d'orientations budgétaires qui lui a été présenté et qui est annexé à la présente délibération,
- **prend acte** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2026.

POINT 5 - Examen du compte financier unique 2025 – pièce jointe n°2CS170226

Madame Elmlinger demande à **Madame Valentin** de présenter succinctement cette clôture des comptes, telle qu'arrêtée au 31 décembre 2025.

Avant de présenter la clôture des comptes, **Madame Valentin** précise que :

- sur suggestion du payeur départemental, le SMRA68 présente ses comptes selon la nomenclature comptable M57, depuis 2022 ;
- la clôture des comptes du SMRA68 est produite par un Compte Financier Unique (CFU), par anticipation, pour la seconde année consécutive ;
Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.
- le SMRA68 n'est pas soumis à une présentation croisée, son activité étant unique.

Concernant spécifiquement l'exercice 2025, le total des recettes de fonctionnement réalisées se monte à 866 258,23€, dont 485 064,86 € de report d'excédents cumulés des exercices antérieurs. Les cotisations annuelles relatives aux conventions d'encadrement de suivi atteignent un montant de 31 782 €, soit de l'ordre de 8 % des recettes 2025, hors report des excédents.

Les adhésions des collectivités (communes et groupements de communes) s'élèvent, quant à elles, globalement à 143 053,50 € et représentent 38 % des recettes effectives.

Il en résulte une participation globale des producteurs à hauteur de 46 % du budget de fonctionnement (hors reports).

La cotisation annuelle forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace est statutairement fixée à 70 000 €, ce qui représente 18 % des recettes.



Les subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'élèvent à 128 975 €, soit 34 % des recettes 2025.

A noter, par ailleurs, des autres produits divers de la gestion courante, à hauteur de 3 718,81 €. Ils correspondent majoritairement au versement de la quote-part des agents concernant les chèques déjeuners.

De plus, des atténuations de charges ont été perçues en 2025, pour un montant global de 804,06 €. Elles correspondent :

- à un versement d'indemnités journalières par l'assurance statutaire,
- à un versement de la société UP, pour quote part de chèques déjeuners perdus ou non retournés (à l'échelle nationale).

Enfin, des produits spécifiques ont été perçus pour un montant global de 2 860 €, correspondant, d'une part, au produit de la vente du véhicule Kangoo pour un montant de 2 500 €, et d'autre part, à la reprise, par la société UP, des chèques déjeuners non distribués aux agents au 31/12/25.

Le total des dépenses effectives de fonctionnement réalisées en 2025 se monte, quant à lui, à 404 083,56 €.

La principale dépense concerne toujours les charges de personnel, au chapitre 12.

Ces charges de personnel, réalisées à hauteur de 316 311,28 €, représentent 78 % des dépenses de fonctionnement 2025 du Syndicat. Elles sont en très légère hausse par rapport à 2024 (+1,2 %).

Les charges à caractère général (chapitre 11) s'élèvent, quant à elles, à 55 299,82 €, soit une hausse globale de 2,8 % par rapport à 2024. Elles sont réparties comme suit :

- pour les achats et variations de stock (articles de la classe 60), les dépenses s'élèvent à 8 356,85 €,
- concernant les services extérieurs (articles de la classe 61), les dépenses se montent globalement à 27 638,98 €,
- enfin, les dépenses effectives relatives aux autres services extérieurs (articles de la classe 62), sont réalisées à hauteur de 19 303,99 €.

Les autres charges de la gestion courante (articles de la classe 65) sont nettement supérieures aux années antérieures, atteignant un montant de 18 650,51 €. En effet, la subvention accordée à l'INRAE, d'un montant annuel de 15 000 €, au titre de la contribution des producteurs haut-rhinois pour la poursuite de la plateforme expérimentale de longue durée PRO'spective, émerge à l'article 657382, à la suite de la signature de la convention de partenariat de recherche (extrait n°8 des délibérations du Comité Syndical du 23 mars 2025).

Enfin, les dépenses d'ordre, comportent cette année deux volets :

- Le transfert en investissement de 2 500 €, correspondant à une plus-value, à la suite de la vente de l'ancien véhicule du SMRA68,
- Les dotations aux amortissements, pour un montant de 11 321,95 €.

Le Compte Financier Unique fait donc apparaître un solde de fonctionnement négatif de l'exercice 2025 de -22 890,19 €.

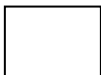
Le total des recettes d'investissement s'élève à 104 675,03 €, dont 88 127,98 € résultent des excédents d'investissements reportés (article 001) :

- 2 725,10 € découlent du FCTVA,
- 11 321,95 € proviennent de l'amortissement des investissements des exercices antérieurs,
- 2 500 € résulte d'une plus-value sur cession de biens.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2025 atteignent 23 828 €.

Aucune dépense n'est imputée aux immobilisations incorporelles.

Les immobilisations corporelles, correspondent, quant à elles, à :



- des investissements de matériels informatiques, à hauteur de 1 873,20 €.
- l'achat d'un véhicule utilitaire Peugeot Partner pour un montant de 21 954,80 €.

Le Compte Financier Unique fait donc apparaître, pour l'exercice 2025, un déficit de réalisation de l'investissement de -7 280,95 €.

Le résultat d'investissement cumulé se monte, quant à lui, à 80 847,03 €.

Le Comité Syndical du SMRA68 examine le Compte Financier Unique 2025 qui se présente comme suit :

Personne ne souhaitant de plus amples informations, **Madame Elmlinger** propose donc de passer à l'approbation de ce CFU 2025. La délibération proposée retrace l'essentiel de l'exercice budgétaire 2025.

Investissement :

Dépenses	Prévues :	107 537,48 €
	Réalisées :	23 828,00 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	107 537,48 €
	Réalisées :	104 675,03 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement :

Dépenses	Prévues :	546 248,36 €
	Réalisées :	404 083,56 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévues :	866 248,36 €
	Réalisées :	866 258,23 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	80 847,03 €
Fonctionnement :	462 174,67 €

En l'absence du Président et sous la présidence de M^{me} Carole Elmlinger, **le Comité Syndical vote et arrête** ainsi, à l'unanimité, le Compte Financier Unique 2025 du SMRA68.

POINT 6 - Proposition d'affectation du résultat 2025

Le Comité Syndical, après avoir validé le Compte Financier Unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

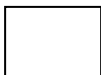
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent d'investissement de :	80 847,03 €
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00 €
soit un excédent de financement de :	80 847,03 €
- un déficit de fonctionnement de :	- 22 890,19 €
- un excédent de fonctionnement reporté de :	485 064,86 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	462 174,67 €

décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 constaté au 31 décembre 2025, comme suit :

- | | |
|--|---------------------|
| • Report de l'excédent d'investissement (001) | 80 847,03 € |
| • Affectation complémentaire en réserve (1068) | 0,00 € |
| • Résultat reporté en fonctionnement (002) | 462 174,67 € |



POINT 7 - Examen du projet de budget primitif 2026 – pièce jointe n°3CS170226

Invitée à nouveau à prendre la parole par Madame Elmlinger, **Madame Valentin** précise que le budget est voté par nature et au chapitre. Elle ajoute que le Président est autorisé à réaliser des virements de chapitre à chapitre (hors dépenses salariales), pour chaque section, à hauteur de 7,5 %.

Monsieur Adrian arrive en séance.

Il présente ses excuses pour son retard, s'en explique et remercie chaleureusement Madame Elmlinger.

Madame Elmlinger lui précise que le CFU 2025 ainsi que l'affectation des résultats, telle que proposée par le Bureau, ont été votés à l'unanimité par l'Assemblée.

Madame Valentin reprend donc le fil de sa présentation.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant global de 834 431,17 € (cf. page 2 de la maquette simplifiée du BP), dont 462 174,67 € de report des excédents de fonctionnement cumulés inscrits à l'article 002.

Outre ce report des exercices antérieurs, les recettes réelles de fonctionnement comprennent :

- 29 466 € de recettes issues des conventions de suivi ;
 - 135 340,50 € de cotisations annuelles des collectivités productrices adhérentes ;
- A noter que la contribution des producteurs représente 44,3 % des recettes prévisionnelles 2026 du syndicat (hors report des exercices antérieurs).
- 70 000 € de cotisation forfaitaire de la Collectivité européenne d'Alsace ;
 - 132 825 € de subventions de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, pour l'activité de l'Organisme Indépendant ;
 - 4 000 € de produits de la gestion courante autres, correspondant principalement à la part des agents pour les chèques déjeuners ;
 - enfin des recettes d'ordre, pour un montant de 625 €, correspondant à la quote-part d'une subvention d'investissement virée au compte de résultat. En effet, une aide à hauteur de 2 500 € a été demandée à l'Agence de l'eau, au titre de 2026, spécifiquement pour le développement d'un nouveau module technique dans le progiciel métier ERA.

Les dépenses de fonctionnement représentent, quant à elles, un montant global de 544 431,17 €.

Si ce montant est globalement similaire à celui de l'année précédente, la répartition dans les différents chapitres diffère quelque peu. En effet, à la suite de la lecture du guide comptable, et après vérification auprès des services de la paierie du bienfondé de ces modifications, certaines dépenses sont reclassées. C'est, en particulier, le cas de l'assurance statutaire qui est désormais affectée à l'article 6168 (auparavant inscrite au chapitre 12) ou des abonnements informatiques et des frais d'hébergement extérieur en nuage, auparavant comptabilisés au chapitre 11, qui passent aux articles 65811 et 65818.

Le principal poste de dépenses concerne toujours les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 12), qui représentent environ 65 % des charges de fonctionnement du Syndicat, soit un montant de 352 700€, en baisse de 1,9 % par rapport à 2025.

Les charges à caractère général (chapitre 11) constituent le deuxième poste de dépenses (23,6 % des dépenses) à hauteur de 128 610,12 €, et sont réparties comme suit :

- les achats et variation des stocks (articles de la classe 60), évalués à hauteur de 11 660 €, qui ont fait l'objet de simples ajustements et sont en légère baisse par rapport au budget prévisionnel 2025 ;
 - les dépenses affectées aux services extérieurs (articles de la classe 61), qui représentent un montant de 77 450 € et sont, quant à elles, en baisse de près de 18 % ;
- Le principal poste concerne toujours les études et recherches (article 617), à hauteur de 37 000 €. Il doit permettre, entre autres, de réaliser des études prospectives, à l'instar



d'une étude relative à l'impact du compostage sur la viabilité des graines de datura, ou d'une enquête de perception, par exemples. En revanche, les analyses en laboratoire de routine, affectées jusque-là à cet article pour un montant prévisionnel de 12 500 €, basculent désormais à l'article 6228.

- en conséquence, les autres services extérieurs (articles de la classe 62) sont en nette hausse par rapport au BP2025, atteignant un montant prévisionnel de 39 500 €.

Les autres charges de gestion courante (articles de la classe 65) sont également en hausse par rapport à l'exercice antérieur et représentent 46 750 €. En complément des dépenses qui sont reconduites à l'identique par rapport à 2025, dont la subvention de 15 000 € dédiée à la plateforme PRO'spective portée par l'INRAE de Colmar, s'ajoutent les frais informatiques de fonctionnement (abonnements et frais d'hébergement en nuage) pour un montant global de 9 000 €.

Enfin, les amortissements des investissements réalisés les années antérieures représentent 16 371,05 €.

Le Budget Primitif 2026 est donc présenté en suréquilibre de 290 000 €.

Concernant la section d'investissement, elle est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 103 626,82 €.

Les recettes sont constituées :

- des reports cumulés des exercices antérieurs à hauteur de 80 847,03 €,
- des dotations FCTVA correspondant aux investissements réalisés en 2025, soit une estimation de 3 908,74 €,
- des recettes d'ordre, équivalentes aux dépenses mentionnées ci-dessus, soit 16 371,05 €.

S'ajoutent 2 500 € de subvention de l'Agence de l'eau, affectée au développement de nouveaux modules dans le progiciel métier ERA.

Les dépenses d'investissement sont réparties entre les immobilisations incorporelles, représentant un montant de 25 000 €, et les immobilisations corporelles, à hauteur de 78 001,82 €.

Les investissements seront centrés prioritairement sur :

- des évolutions du progiciel métier ERA, pour une adaptation aux nouveaux besoins d'expertise consécutifs aux évolutions réglementaires,
- le renouvellement de matériels, notamment informatiques.

A noter une spécificité de l'année : la quote-part de l'amortissement de la subvention accordée pour ERA, soit 625 €, qui est transférée à la section de fonctionnement.

Le Président remercie Madame Valentin pour sa présentation et demande aux membres présents si des compléments d'information sont nécessaires.

En réponse à une question de **Madame Lutenbacher** concernant les évolutions de recettes par rapport au budget prévisionnel 2025, **Madame Valentin** précise :

1. que les évaluations aux articles 705, 74741 et 74751 sont réalisées avec prudence. Par exemple, la cotisation de la vallée de Saint Amarin, qui n'était pas certaine, n'est pas prévue dans ce budget. Par ailleurs, certains industriels ont suspendu, voire arrêté, les épandages, leur cotisation n'est donc plus prise en compte, à l'instar de celle d'ETC.
2. que la rationalisation des filières, à la suite des transferts de compétences à un même groupement de communes, peut induire des diminutions de recettes, eu égard aux modalités de calcul définies lors du vote des tarifs annuels. C'est, par exemples, le cas en 2026, pour le SIVOM Mulhouse Sud Alsace, la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach ou Saint Louis Agglomération.

A l'inverse, l'aide de l'Agence de l'eau augmente sensiblement, car le forfait journalier pour les frais accompagnement a augmenté de 10 €.

Le Président propose de passer au vote du budget primitif 2026.



Le Comité Syndical du SMRA68, réuni sous la présidence de Monsieur Daniel Adrian, examine les propositions du Budget Primitif 2026, point par point, et chapitre par chapitre, aussi bien en DEPENSES qu'en RECETTES.

Ce budget 2026 est présenté selon la nomenclature M57.

Il est précisé, par ailleurs que l'article D.5217-10 du CGCT dispose que « la présentation croisée par fonction ne s'applique pas à un service public [...] à activité unique érigé en établissement public ». Le SMRA68, qui assure une activité unique liée à la préservation des ressources, est dispensé d'une présentation croisée.

La proposition de Budget Primitif 2026 prend en compte les propositions d'affectation du résultat de l'exercice 2025.

Le budget primitif 2026 du SMRA68 s'établit ainsi :

Budget Primitif 2026	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	544 431,17 € dont 16 371,05 € de dépenses d'ordre	834 431,17 € dont 625,00 € de recettes d'ordre
Investissement	103 626,82 € dont 625,00 € de dépenses d'ordre	103 626,82 € dont 16 371,05 € de recettes d'ordre

Le budget 2026 du SMRA68 est donc présenté en suréquilibre de fonctionnement pour un montant de 290 000 €.

Rappelons, par ailleurs, que, conformément à la délibération n°9 du Comité syndical du 9 novembre 2021, le Président est autorisé à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le Comité Syndical, à l'unanimité, **approuve** le Budget Primitif 2026 ainsi arrêté dans le cadre budgétaire et comptable M57, par CHAPITRES, pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

Le Président remercie l'assemblée et propose de passer aux deux points suivants de l'ordre du jour.

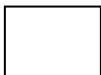
POINT 8 - Réexamen de la demande de retrait du SMRA68 formulée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il a été destinataire d'un courrier émanant de la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, réceptionné le 01/07/25, lui demandant de soumettre une demande de résiliation d'adhésion à l'examen du Comité Syndical. Ce point a été examiné lors de la réunion du 18 novembre dernier. L'Assemblée a alors décidé :

1. de surseoir à statuer jusqu'au prochain Comité Syndical, d'une part,
2. de demander au Président du SMRA68 de rencontrer d'ici là, le Président et le Vice-président en charge de l'assainissement de cette collectivité, d'autre part.

A l'éclairage d'éléments nouveaux, il convient de réexaminer la situation.

En effet, une réunion s'est tenue à la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin, le 12 février dernier.



Il résulte des échanges que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin renonce à sa demande de retrait du SMRA68. Elle accepte également les tarifs d'adhésion 2026 au SMRA68, tels que votés en Comité Syndical du 18 novembre dernier.

Aussi, **le Président propose** que le SMRA68 renonce, de son côté, à la cotisation due par la collectivité, au titre de l'année 2025.

Le Comité Syndical salue la décision de la collectivité qui respecte ainsi le principe de solidarité à l'échelle du territoire haut-rhinois et **décide**, à titre exceptionnel et à l'unanimité, de ne pas émettre le titre de recette dû par la collectivité, au titre de l'année 2025.

POINT 9 - Actualisation de la liste des collectivités productrices membres du SMRA68

Le Président expose que, à l'issue de plusieurs transferts de la compétence assainissement entre collectivités, dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi NOTRe notamment, il convient d'actualiser la liste des collectivités membres du SMRA68 au 1^{er} janvier 2026, afin de mettre à jour l'annexe 1 des statuts du syndicat.

Ainsi le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ottmarsheim-Hombourg-Niffer a transféré la compétence assainissement au SIVOM Alsace Sud Alsace au 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, le Syndicat Intercommunal des Eaux de Bergheim, Saint-Hippolyte et Environs a, quant à lui, fait le choix de transférer cette compétence au SDEA Alsace Moselle, au 1^{er} janvier 2024. De même, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg a transféré cette compétence, exercée au titre des Communes de Fréland, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey, au SDEA Alsace Moselle, au 1^{er} janvier 2025.

Enfin, la commune d'Ensisheim et le SIVU des XII Moulins ont également transféré cette compétence au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI), depuis le 1^{er} janvier 2026. Le SIEPI devient donc membre du SMRA68, à la suite de ce transfert.

Le Président ajoute que le SDEA Alsace Moselle étant lui aussi un Syndicat Mixte Ouvert, il ne peut pas être membre du SMRA68. Il est donc convenu d'officialiser le partenariat entre le SMRA68 et le SDEA Alsace Moselle par voie de convention, conformément à l'article 4.2 des statuts du SMRA68.

Le Président précise, par ailleurs, que certaines collectivités ont fait le choix d'étendre la liste des ouvrages d'assainissement collectifs pour lesquels elles adhèrent au SMRA68.

C'est notamment le cas de la Communauté de Communes Sundgau, au 1^{er} janvier 2022, le SIVOM Mulhouse Sud Alsace et Saint Louis Agglomération, tous deux au 1^{er} janvier 2026.

La liste des collectivités productrices membres du Syndicat Mixte pour le Recyclage Agricole du Haut-Rhin, au 1^{er} janvier 2026, est en conséquence actualisée comme suit, pour l'ensemble des ouvrages d'assainissement collectifs dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage, sauf mentions particulières :

- Commune d'Aubure,
- Commune de Guémar,
- Commune de Masevaux-Niederbruck,
- Commune d'Ostheim,

- Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Beblenheim et Environs (SIAEPABE),
- Syndicat Intercommunal de Lauw-Sentheim-Guewenheim,



- Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMTEURTC) - y compris la station d'Herrlisheim, par convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en matière de compostage et d'épandage des boues,
- Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE),
- Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple Mulhouse Sud Alsace,
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI),

- Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach,
- Communauté de Communes de la Région de Guebwiller,
- Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin - sauf la rhizosphère de Goldbach-Altenach,
- Communauté de Communes Sud Alsace Lague,
- Communauté de Communes Sundgau,

- Saint-Louis Agglomération,
- Colmar Agglomération,
- Mulhouse Alsace Agglomération - au titre de la centrale thermique de l'Illberg¹ et de la chaufferie biomasse de Rixheim.

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **Prend acte** de ces évolutions ;
- **Demande** au Président d'actualiser l'annexe 1 des statuts modifiés du SMRA68 approuvés par arrêté du 24 juin 2021, en conséquence.

POINT 10 – Points divers

Monsieur Fabrici souhaite revenir sur le sujet du progiciel métier ERA. Il demande ce que le SMRA68 prévoit en cas de cessation d'activité de IGTools. Il fait part d'un retour d'expérience, où les parties sont convenues de déposer les données chez un huissier. Invité à répondre, **Monsieur Nilles** précise que, pour ce cas particulier, il est prévu que la dernière version de l'application soit fournie au syndicat avec l'ensemble de ses données. Cette solution permet de continuer à travailler, le temps de mettre en place une application de remplacement, ce qui peut être long et fastidieux. **Madame Valentin** précise que le syndicat s'est déjà trouvé face à cette situation, lorsque la société détentrice de l-boues a annoncé ne plus vouloir en assurer le support pour des questions économiques. Les chargés de projets ont poursuivi les expertises avec l'application jusqu'au transfert de l'intégralité des données dans ERA.

Cette séance étant la dernière avant les élections municipales, **Madame Valentin** remercie les élus de leur présence, de leur écoute, de leur confiance et souligne l'importance de leur soutien pour l'ensemble de l'équipe.

Personne d'autre ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et lève la séance à 18h42.

Le Secrétaire de séance, Adrien TRITTER,
Assisté de la Directrice, Nathalie VALENTIN,

Le Président,
Daniel ADRIAN,

Validé le 09/03/2026
par Adrien TRITTER



¹ Rectificatif : Mulhouse Alsace Agglomération a bien adhéré au SMRA68 au titre des deux chaufferies dont elle assure la maîtrise d'ouvrage, contrairement à ce qu'a répondu Madame Valentin, en séance, en réponse à une demande d'explication de Monsieur Wolff.



Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical
du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
séance du 17 février 2026

Ordre du jour :

Vérification du quorum

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 novembre 2025 – pièce jointe n°1CS170226
3. Information sur les travaux du Bureau et les décisions prises par le Président
4. Rapport d'orientation budgétaire 2026
5. Examen du compte financier unique 2025 – pièce jointe n°2CS170226
6. Proposition d'affectation du résultat 2025
7. Examen du projet de budget primitif 2026 – pièce jointe n°3CS170226
8. Réexamen de la demande de retrait du SMRA68 formulée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin
9. Actualisation de la liste des collectivités productrices membres du SMRA68
10. Points divers

Liste des délibérations :

Extraits	Titres	Votants	Contre	Abstention	Pour
1	Débat d'orientations budgétaires 2026	26	0	0	26
2	Adoption du Compte Financier Unique 2025	26	0	3	26
3	Affectation du résultat 2025	26	0	0	26
4	Adoption du Budget Primitif 2026	27	0	0	27
5	Réexamen de la demande de retrait du SMRA68 formulée par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin	27	0	0	27
6	Actualisation de la liste des collectivités productrices membres du SMRA68	27	0	0	27

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical
du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN
séance du 17 février 2026

Noms/Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
ADRIAN Daniel	Président du SMRA68 Conseiller d'Alsace, Canton de Brunstatt		
BIHL Pierre	Conseiller d'Alsace, Canton de Sainte-Marie- aux-Mines	Excusé	Procuration donnée à M ^{me} Annick LUTENBACHER



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN séance du 17 février 2026			
Noms/Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
DURR Christian	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)		
DURR Roland	Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	Excusé	Procuration donnée à M. Christian DURR
ELMLINGER Carole	2^{de} Vice-Président du SMRA68 Conseillère d'Alsace, Canton d'Ensisheim		
FABRICI Frédéric	Commune de Guémar		
GALLIATH Jean-Luc	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	Excusé	Procuration donnée à M. Frédéric FABRICI
GOEPFERT Germain	Communauté de Communes Sundgau	Excusé	Procuration donnée à M. Georges RISS
HAGMANN David	Communauté de Communes Sud Alsace Largue	Non excusé	
HENNY Joël	Colmar Agglomération	Non excusé	
HINDELANG Daniel	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller	Excusé	Procuration donnée à M. Philippe SCHEIDECKER



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN séance du 17 février 2026			
Noms/Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
ISSELE René	1^{er} Vice-Président du SMRA68 SIVOM Mulhouse Sud Alsace	Excusé	Procuration donnée à M. Philippe WOLFF (SIVOM Mulhouse Sud Alsace)
KITZINGER Eric	Commune de Masevaux Niederbruck	Excusé	Procuration donnée à M. Adrien TRITTER
KONRADT Nicolas	Commune d'Ostheim		
KUNTZ Stéphane	Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin	Excusé	
LUTENBACHER Annick	Conseillère d'Alsace, Canton de Cernay		
PETER Véronique	Communauté de Communes de la Vallée de Saint Amarin	Excusée	Procuration donnée à M ^{me} Annick LUTENBACHER
PFENDLER Pierre	Saint-Louis Agglomération	Excusé	Procuration donnée à M. Loïc RICHARD
PLESSY Pauline	Commune d'Aubure	Excusée	Procuration donnée à M. Nicolas KONRADT
RICHARD Loïc	Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)		



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN séance du 17 février 2026			
Noms/Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
RIEFLE Christophe	Syndicat Mixte de Traitement des Eaux Usées de la Région des Trois Châteaux (SMTEURTC)	Non excusé	
RISS Georges	Communauté de Communes Sundgau		
SCHEIDECKER Philippe	Secrétaire du SMRA68 Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de Bebenheim et Environs (SIAEPABE)		
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III (SIEPI)		
SCHULLER Jean-Marc	Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Usées de Colmar et Environs (SITEUCE)		
TRITTER Adrien	SIA de Lauw-Sentheim- Guewenheim		
ULLMANN Fabien	Communauté de Communes Sud Alsace Largue	Non excusé	
VOLTZ Christian	Colmar Agglomération	Excusé	Procuration donnée à M. Jean-Marc SCHULLER (SITEUCE)
WALTISPERGER Sonia	Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach	Excusée	Procuration donnée à M ^{me} Carole ELMLINGER



Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du comité syndical du SYNDICAT MIXTE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN séance du 17 février 2026			
Noms/Prénoms	Qualité	Signature	Procuration
WIEDERKEHR Denis	Saint-Louis Agglomération	Excusé	Procuration donnée à M. Philippe WOLFF (M2A)
WOLFF Philippe	Mulhouse Alsace Agglomération (M2A)		
WOLFF Philippe	SIVOM Mulhouse Sud Alsace		

